



Mieux vous servir

Flash Info

Avril 2010

Bulletin d'information des agents de la cnss

Journée Panafricaine de la Prévention des Risques Professionnels

Sensibiliser, informer et communiquer en continu

" **R**éparer c'est bien! Prévenir c'est encore mieux . " C'est le message qui apparaît durant le colloque sur la Prévention des Risques Professionnels ayant eu pour thème : " *Sécurité, Santé au travail : Défis et perspectives* ", organisé par la CNSS le 15 Avril 2010, en prélude de la Journée Panafricaine des Risques Professionnels. Plus qu'un slogan, la prévention des Risques Professionnels constitue aujourd'hui la politique de la Direction Générale en vue de réduire le nombre d'accidents de travail et ainsi assurer " **Un travail sain dans un corps sain** " pour ses assurés sociaux.

Tout au long de cette rencontre, ouverte par le Ministre de la Prévoyance Sociale, Maxime Ngozo Issoudou, après le mot de bienvenue de Madame le Directeur Général de la CNSS les



Plusieurs responsables d'entreprises ont pris part à ce colloque, parmi lesquels le DG, le DGA CNSS et le DG CNAMGS.

communications enregistrées notamment : " L'état des lieux par la CNSS des Risques Professionnels ; La prévention dans les secteurs Bois, Mines et Transport " ont montré le nombre sans cesse grandissant des accidents de travail avec leurs différentes gravités et les efforts commencés par nos partenaires sociaux. Cependant des efforts supplémentaires doivent être entrepris et généralisés à tous les partenaires économiques et sociaux. Un accent particulier a été mis sur les Fondements Juridiques de la Sécurité et Santé au travail en rappelant l'importance du tripartisme : Etat, organisme de Sécurité Sociale, Partenaires économiques et sociaux.



Maxime Ngozo Issoudou, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale à l'ouverture des travaux.

Les risques psychosociaux notamment le stress, le harcèlement sexuel, pouvant aboutir à une contamination à VIH/Sida et ce, compte tenu du bassin professionnel, a fait l'objet d'une communication. Les risques infectieux liés aux médicaments utilisés dans les différentes infirmeries d'entreprises ayant plus de 200 salariés, ne sont pas restés en marge du débat.

Au terme de ces travaux, les participants ont convenu des recommandations suivantes :

- Ratifier les conventions internationales concernant la sécurité et la santé au travail,
- Respecter le tripartisme dans la mise en place et l'application des textes de loi,
- Approfondir l'aspect des maladies professionnelles (former et protéger les médecins, appliquer les 9 principes de la prévention)
- Mettre à jour la liste des maladies professionnelles et suivre son application (inspecteur du travail et inspecteur de sécurité sociale)
- Vulgariser les aspects de risques professionnels aussi bien auprès des employés que des populations environnantes,
- Poursuivre la mission de cartographie des risques professionnels,
- Mettre en place des comités sécurité et santé au travail (CSST),
- Sensibiliser, informer et communiquer en continu,
- Mettre en place des comités de lutte contre le VIH/SIDA dans les entreprises avec le concours de la Division Prévention des Risques Professionnels (DPRP) de la CNSS et appliquer les 10 principes du BIT concernant les personnes vivant avec le VIH/ Sida en entreprise,
- Inciter au dépistage volontaire et anonyme.

Nous retiendrons de cette journée que le " *primum movins* "; la cause première des risques professionnels est le manque ou l'insuffisance des actions de Prévention.



M. Rodrigue Olanga, responsable de la Division de la Prévention des Risques Professionnels (CNSS), l'un des principaux orateurs de ce colloque.

Le parc auto en uniforme

Pour une CNSS de qualité, les nouveaux uniformes ont été présentés au Directeur Général de la CNSS, à l'occasion de la cérémonie de prises de vue organisée par le responsable du parc auto, M. Hilaire Mpili.

